

– L'examen de ce chapitre du budget est terminé; il n'y a pas de modifications.

### Rapport annuel 2008 de la Commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO et de la HES-S2<sup>1</sup>

Rapporteur: **Benoît Rey** (*PCS/CSP, FV*).

Commissaires: **Isabelle Chassot**, **Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport**; **Beat Vonlanthen**, **Directeur de l'économie et de l'emploi**.

**Le Rapporteur.** Vous avez reçu dans la documentation pour cette session du Grand Conseil le rapport exhaustif de la Commission interparlementaire HES-SO et HES-S2. Ce rapport, tel qu'il est présenté depuis un certain nombre d'années, fait état de tous les contenus en détail des différentes séances de la commission interparlementaire, à savoir les trois séances habituelles annuelles, la première étant consacrée à des termes plus généraux sur l'avenir de la HES-SO et les deux autres aux projets de budget et aux projets de compte. En résumé, je me permettrais un certain nombre de commentaires plutôt que de rappeler tous les éléments qui figurent dans ce rapport.

2008 peut être qualifiée, en quelque sorte, d'année charnière au niveau de la HES-SO et j'irais même un plus loin, aussi de l'année de tous les dangers au niveau de la HES-SO. Je donne tout de suite des explications pour ces propos qui pourraient paraître assez pessimistes.

Tout d'abord, cette année charnière fait état d'éléments extrêmement positifs et d'éléments extrêmement négatifs. Le premier, c'est le développement de la HES-SO qui, avec ses 13 600 étudiants, est la plus grande école spécialisée de Suisse et fournit des prestations d'une extrêmement bonne qualité; c'est avéré dans la plupart des domaines. Cette augmentation du nombre d'étudiants a eu comme corollaire le fait qu'il a été possible jusqu'à aujourd'hui de baisser le coût par étudiant, étant donné que les filières ont augmenté régulièrement et les coûts ont pu être diminués proportionnellement. Nous en sommes – et c'est là que j'en viens à l'idée de charnière – actuellement à un stade où il n'est plus possible de continuer à économiser sur les coûts par étudiant tant il est vrai que si nous poursuivions dans ce domaine-là nous toucherions à la substance, au nécessaire pour maintenir le niveau de qualité de la formation.

Le deuxième élément, qui est l'élément positif, est la reconnaissance au niveau de la Confédération de la S2 et notamment de la S2 en ayant le subventionnement de 30% qui est accordé, ce qui améliore énormément les aspects des coûts.

Le troisième élément, toujours positif également, est l'introduction de la musique. Vous savez tous que cette introduction de la formation au niveau de la musique a fait l'objet d'intenses négociations et que grâce – je

dirais – au travail qui a été fait au niveau des gouvernements, le canton de Fribourg mais également les cantons du Valais et de Neuchâtel peuvent bénéficier, avec les deux écoles de musique de Genève et de Lausanne, d'un certain nombre de prestations dans le domaine HES et je crois que c'est extrêmement réjouissant.

Il y a aussi un certain nombre de dangers, je le rappellerai avant. La HES-SO est au bénéfice de conditions d'autorisation qui nous viennent de la Confédération. Ces conditions d'autorisation pour la HES-SO font l'objet actuellement d'un certain nombre d'exigences de modification, notamment au niveau du pilotage des structures de Direction de la HES-SO mais surtout sur la révision des deux concordats actuels qui ont fondé la HES-SO; il y a le concordat HES-SO et le concordat HES-S2. Nous en avons parlé tout à l'heure, de nouveaux domaines ont rejoint la HES qui ne figurent pas dans ces concordats et il est absolument nécessaire de les y intégrer. La Confédération a donc mis un certain nombre d'exigences sur les structures de la HES mais sur le fait d'avoir un concordat unique et un premier projet de ce concordat doit être soumis par les comités stratégiques jusqu'à la fin de ce mois de novembre. Ensuite, il y aura toute une procédure, en principe à partir du printemps prochain, qui devrait permettre la discussion, puis la négociation et enfin la ratification d'un nouveau concordat pour la HES-SO.

Enfin, et ce n'est peut-être pas la moindre – la presse en a fait état à quelques reprises et notamment ça s'est relaté aussi au niveau de la commission interparlementaire – la HES-SO a eu certaines difficultés sur la réflexion de son avenir et notamment avec la Haute Ecole Arc où, dans les cantons respectifs concernés, à savoir Berne, Neuchâtel et le Jura, il y a eu un certain nombre d'interventions parlementaires qui ont fait craindre pour la pérennité et l'avenir de la HES, avec notamment une motion qui avait été déposée sur le fait de sortir la région Arc de la HES. Force est de constater que nous avons une école performante. Nous avons une école qui réunit, comme je l'ai dit précédemment, plus de 13 000 étudiants. Et la seule solution pour poursuivre avec cette école, c'est de poursuivre en améliorant les structures avec la HES-SO, parce que seul le canton de Vaud aurait la dimension nécessaire à poursuivre avec une haute école spécialisée. Tous les autres cantons, notamment Arc, mais y compris un canton comme Genève, se retrouveraient sur le carreau avec ce niveau de formation. Il y a donc un enjeu fondamental et il est nécessaire qu'à tous les niveaux, que ce soit au niveau des comités stratégiques mais également au niveau parlementaire, tout le monde s'attelle à la même tâche pour essayer de passer par-dessus les envies ou les particularismes cantonaux et développer une Ecole de la Suisse occidentale qui réponde à ce qu'elle a prouvé jusqu'à maintenant, c'est-à-dire, être à même de délivrer des formations de qualité.

**Ackermann André** (*PDC/CVP, SC*). A la lecture de ce rapport, on s'aperçoit que la HES-SO est devenue un grand bateau comprenant 31 écoles réparties dans 7 cantons; bateau difficile à mener tant il est vrai qu'il semble y avoir parfois plus de barreaux que de rameurs! Mais une collaboration entre les cantons romands est nécessaire pour atteindre la masse critique et

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 2223ss.

les critères de qualité fixés par Berne et donnant droit aussi à des reconnaissances internationales. Durant ses onze ans d'existence, la HES-SO est donc devenue un instrument indispensable pour la Suisse occidentale. En ayant su choisir ses priorités et en étant ouvert à des collaborations, grâce aussi à la qualité de ses écoles, notre canton s'en tire plutôt bien. Cela est un élément essentiel pour le développement économique, culturel et social de notre région.

Comme l'a dit M. le Rapporteur, l'année 2009 verra se mettre en place un nouveau concordat incluant tous les domaines de la HES-SO, HES-S2 et le domaine des arts; une nouvelle échéance importante dans le développement de cette institution. A signaler que la commission interparlementaire sera présidée en l'année 2009 par notre collègue Benoît Rey que je félicite. Avec ces considérations, le groupe démocrate-chrétien vous propose de prendre acte de ce rapport.

**Zadory Michel (UDC/SVP, BR).** L'épaisseur du rapport annuel vous montre un peu l'intensité des débats que nous avons eus à Lausanne au sein de cette commission interparlementaire de contrôle. Ce travail était intéressant, surtout de voir comment travaillent les autres députés des autres cantons. On se rend compte que tout n'est pas au beau fixe à la HES-SO et à la HES-S2 et qu'il y a encore, du point de vue financier, du point de vue des structures, du pain sur la planche pour ces prochaines années mais je pense qu'il ne faut pas perdre courage. Le chemin est difficile, on s'en rend compte lors des discussions que nous avons à Lausanne, mais je pense que cette école doit être maintenue, bien sûr, et nous devons surtout travailler sur les collaborations intercantionales et souder un peu mieux les cantons entre eux pour que notre plus grande école de Suisse reste une école forte et que nous puissions en être fiers. Je tiens à féliciter M. Benoît Rey pour l'exposé qu'il vient de faire; je n'ai rien à rajouter. Je le félicite surtout puisqu'il a été élu président de cette commission pour l'année 2009.

**Le Rapporteur.** Tout d'abord, je vous remercie pour les félicitations qui m'ont été adressées. En ce qui concerne le bateau de mon collègue Ackermann, il est vrai que cette HES, de par sa grandeur mais aussi par le nombre de cantons qui y participent – c'est non seulement la plus grande haute école au niveau du nombre d'étudiants mais au niveau des cantons qui y participent – cette HES-SO a une complexité. Je crois qu'il aime bien une certaine phrase qui dit que la beauté réside dans la complexité au niveau politique et c'est le cas de la HES-SO.

Pour répondre aussi au député Zadory, je dirais simplement qu'actuellement les problèmes financiers – je dirais – sont relativement bien maîtrisés au niveau de la HES-SO, qu'il n'y a pas de gros soucis au niveau financier mais c'est bien plus au niveau des structures de pilotage et de la gouvernance que nous avons encore un excellent travail.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Als einziger Kanton ist der Kanton Freiburg mit zwei Staatsräten im strategischen Ausschuss der

Fachhochschule der Westschweiz vertreten. Das gibt uns – d.h. dem Kanton Freiburg – die Möglichkeit, seine Zweisprachigkeit etwas zum Ausdruck zu bringen und nicht nur die Zweisprachigkeit des Kantons, sondern auch diejenige seiner Fachhochschulen.

Ich will hier nur ganz kurz zwei Bemerkungen machen. Erstens: Die Ausrichtung der neuen Vereinbarung, die demnächst abgeschlossen sein wird, scheint dem Staatsrat sehr wesentlich zu sein, da die kantonalen Standorte eine gewisse Eigenständigkeit und auch eine eigene Identität behalten werden. Nur auf diese Weise ist es möglich, unsere Fachhochschulen als wichtige Katalysatoren für die Freiburger Wirtschaft und für die Gesellschaft zu nutzen. Es geht letztlich auch um Kohärenz unter den einzelnen Politikbereichen, denn gerade die Neue Regionalpolitik muss sich auf die Beiträge der Fachhochschulen für die Umsetzung der Innovationspolitik abstützen können.

Eine zweite Bemerkung betrifft eine Herausforderung, die wir demnächst angehen müssen, und zwar das Problem der minimalen Anzahl an Studierenden. Wie Sie wissen, legt der Bund fest, dass im ersten Jahr mindestens 25 Studenten in einer Klasse vorhanden sein müssen, oder in drei Jahren 75 Studierende. Angesichts des Ingenieurmangels scheint mir eine stringente Anwendung dieses Grundsatzes sehr gefährlich zu sein. Wie Sie wissen, konnten 2007 – letztes Jahr – 61% der Ingenieurstellen nicht besetzt werden. Nun, in Freiburg haben wir das Beispiel der Bauingenieure: Momentan haben wir im ersten Jahr diese Anzahl von 25 Studierenden nur knapp erreicht. Und eigentlich, wenn der Bund stringent wäre, würde er sagen, dass der Kanton hier eigentlich diese Ausbildung übernehmen müsste, oder dass Freiburg mit Genf fusionieren würde. Mir scheint das extrem gefährlich zu sein, da in diesem Bereich der Ingenieurmangel oder dieses Problem noch akzentuierter werden würde. Eine gewisse Flexibilität scheint mir gerade in diesem Bereich sehr wichtig zu sein und wir werden eben im nächsten Jahr und in den kommenden Monaten auch in diesem Bereich unser Augenmerk auf solche Punkte legen müssen.

**Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.** Je souhaiterais en premier lieu remercier les membres fribourgeois de la commission interparlementaire pour le travail effectué, en particulier, le président de la délégation fribourgeoise, M. le Député Benoît Rey.

Le rapporteur vous a indiqué quelques difficultés que connaît ou que traverse la HES-SO. Il ne faut pas effectivement perdre de vue que ses difficultés sont à la hauteur des enjeux que nous devons maîtriser. Il s'agit de maintenir une école performante, une école qui a fait ses preuves, qui a une excellente qualité dans le domaine de la recherche et également de l'enseignement, une école qui est en adéquation avec les besoins des employeurs, donc qui forme des jeunes qui sont très demandés dans les milieux professionnels, qu'ils soient techniques, qu'ils soient dans le domaine de la gestion, qu'ils soient dans le domaine de la santé, qu'ils soient dans le domaine du social ou des arts en particulier et cela avec ces coûts qui se situent en deçà des coûts suisses en moyenne. Nous devons être fiers de ce qu'est la HES-SO et nous devons aussi pouvoir

le dire et l'indiquer toujours par rapport à la Berne fédérale lorsqu'elle pense que l'organisation est plus importante que le résultat. Nous plaignons que les résultats sont plus importants que l'organisation.

Nous devons nous situer en effet dans la perspective du paysage suisse des hautes écoles où nous serons mesurés sur nos résultats et moins sur notre organisation et c'est ce que nous avons aussi en tête lorsque nous préparons la future gouvernance de la HES-SO. Et, effectivement – comme l'a dit le Directeur de l'économie – nous sommes à bout touchant sur la convention; nous avons eu à ce sujet une dernière séance la semaine dernière.

Ce qu'il s'agit de maintenir en équilibre, ce sont les forces centrifuges et les forces centripètes au sein de la Suisse romande ou plutôt de la Suisse occidentale, parce que c'est un peu plus large que la Suisse romande, avec ses 7 cantons. Cela montre en fait une Suisse occidentale certes unie sur l'importance de la formation mais diverse aussi par ses caractéristiques et ses traditions de formation mais aussi par son terreau économique et professionnel. Ces réalités, là aussi, doivent être prises en compte quand il s'agit de déterminer nos besoins de formation.

Je souhaite donc vous dire que le bateau de la HES-SO, s'il a plus de barreaux que de rameurs – comme l'a indiqué M. le Député Ackermann – n'est pas une galère et nous l'avons en main.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

DIRECTION DES INSTITUTIONS, DE L'AGRICULTURE ET DES FORÊTS

**Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC), rapporteur.** En comparaison avec l'ensemble des charges de l'Etat, les charges relatives de cette Direction diminuent en 2009 par rapport à 2008, tant pour les dépenses de fonctionnement que pour les dépenses d'investissement. Les charges globales se montent à 290 millions et les recettes à 225 millions. L'excédent de charges budgété s'élève ainsi à 65 millions et croît de 5,7 millions par rapport au budget 2008, soit une augmentation de quelque 10% alors que globalement, je le répète, les charges relatives de la DIAF sont en baisse. Le compte d'investissement présente un excédent de dépenses de 12 millions et reste stable par rapport au budget 2008. Si l'on tient compte des postes transférés, il s'agit de 20 postes qui viennent du laboratoire cantonal, si l'on tient compte des postes qui sont liés au pool, je vous rappelle que la DIAF a donné au pool 4 postes et en a retiré 1, eh bien, ce sont exactement 5,65 nouveaux postes avec nouveau financement qui sont prévus par la Direction.

*La CFG a proposé une modification dans le chapitre 3430 «Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires»: il s'agit de transformer 2 postes fixes en personnel auxiliaire. Ainsi, les montants proposés par la DIAF ne subissent pas de changement mais nous obtenons plus de souplesse quant à l'avenir.*

Ces divers mouvements de personnel sont la conséquence de la restructuration des états civils, de la nouvelle loi sur les chiens, de la fusion de l'ancien Service agricole et du Service des améliorations foncières, du

transfert organisationnel et non géographique pour le moment, j'insiste, du Laboratoire cantonal vers le nouveau Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires ainsi que de la création de nouveaux postes de maîtres socioprofessionnels à l'Institut agricole de Grangeneuve. L'excédent de charges provient globalement de l'augmentation de la masse salariale, de différentes aides supplémentaires octroyées où l'on récupère de la manne fédérale, telles que des subventions cantonales pour la lutte contre les épizooties, pour la promotion et le développement économique, de prêts aux exploitations paysannes ainsi que de frais liés au regroupement de l'ancien Service de l'agriculture avec le SAF.

Voilà en ce qui concerne l'entrée en matière et peut-être, si vous me le permettez, Monsieur le Président, directement quelques remarques de détail.

En ce qui concerne le Service de l'état civil et des naturalisations, nous avons affaire ici à 3,5 nouveaux postes dont 2,5 officiers d'état civil qui sont transférés du personnel auxiliaire et finalement, comme nouveau poste réel, nous en avons un; il s'agit d'une enquêtrice pour les naturalisations. Il s'agit là de faire différentes investigations sur place qui étaient, jusqu'à ce jour, faites par la police mais la police ne peut plus, aujourd'hui, faire ce genre d'investigations.

Ensuite, toujours dans le même chapitre, à ce jour, eh bien, il n'y a plus aucun préfet qui habite dans son château. Le dernier à l'avoir quitté est celui du Lac, ce qui a fait de la place pour le bureau de l'état civil et permis ainsi d'économiser 25 000 francs. En ce qui concerne les préfetures, sur l'ensemble des 7 préfetures, nous avons une réduction de l'excédent de charges de plus de 60 000 francs. Les chiffres des préfetures sont stables, tant en ce qui concerne l'effectif qui est de 40 EPT environ que la pression sur les amendes. En effet, la pression est toujours stable et continue de l'être puisqu'on espère aujourd'hui récupérer plus de 300 000 francs d'amendes supplémentaires.

En ce qui concerne le chapitre 3430 «Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires»: quelques remarques sur ce chapitre surtout en ce qui concerne le personnel, le poste 300.100. En plus du transfert des 20 collaborateurs du laboratoire cantonal dont je vous ai parlé tout à l'heure, qui proviennent de la Direction de la santé et des affaires sociales, nous constatons l'apparition de 5 nouveaux postes ce qui, de prime abord, peut paraître étonnant à la suite d'une fusion. Or, nous pouvons donner les explications suivantes. Tout d'abord, nous avons affaire à une entité, il est vrai, mais qui se trouve toujours sur plusieurs sites. Cette entité est dirigée par un chef de Service, le vétérinaire cantonal, et un chef de Service adjoint en la personne du chimiste cantonal. L'organisation est toujours installée sur les 2 sites de la Madeleine et de Pérolles. Une synergie de fusion pourra, ou devra, se réaliser dès 2011 lorsque tout le monde pourra être regroupé dans le bâtiment de l'actuel SAR à Granges-Paccot. Deuxième élément en ce qui concerne la loi sur les chiens, je crois que l'on en a suffisamment parlé dans l'introduction, la Direction demande 3 postes supplémentaires. La CFG a donc proposé 1 poste constant et de transformer 2 postes en postes auxiliaires. C'est très important d'avoir ces ressources pour